

La préfète

Mont-de-Marsan, le 18/03/2021

Monsieur le Président,

Par courrier du 14 mars dernier, vous me relatez les blocages de routes par des encombrants et l'apposition d'inscriptions vous visant personnellement, qui se sont produits à proximité de votre domicile et qui ont été signés de l'acronyme "JA 40".

Vous exprimez votre inquiétude quant à un sentiment d'impunité qui pourrait être ressenti par les auteurs de ces actes.

Sans m'immiscer dans les affaires judiciaires qui relèvent de la compétence du Procureur de la République, je constate que vous indiquez avoir déposé plainte pour "injures publiques", ce qui, dans un Etat de droit, est la voie dédiée pour éviter l'impunité des personnes commettant des faits répréhensibles pénalement. Par ailleurs, les troubles à l'ordre public ont fait l'objet d'une action diligente de la gendarmerie, que vous rappelez d'ailleurs dans votre courrier, et qui sont aussi de nature à vous rassurer quant à la réactivité des forces de l'ordre en cas de constatations de tels troubles. Je leur ai demandé d'être particulièrement vigilants à cet égard.

J'ai également, avec la DDTM, pris l'attache des responsables agricoles, qui ne cautionnent aucunement le recours à des actes violents pour exprimer le mécontentement des agriculteurs lié à l'annulation de l'autorisation unique de prélèvement (AUP) par le tribunal administratif de Pau, à la suite du recours porté par la SEPANSO contre l'arrêté interpréfectoral qui l'instituait au profit d'Irrigadour. Nous avons insisté sur le fait que l'expression d'un désaccord par des attaques ad nominem n'était pas acceptable et les avons invités à le rappeler à leurs adhérents, même si sur le fond du dossier de l'AUP, je ne partage pas votre analyse.

Je regrette par ailleurs que ce dossier ait provoqué des tensions fortes entre votre association et les organisations agricoles qui, tout comme votre association, sont représentatifs dans diverses instances où il est question d'échanger sur des dossiers ayant trait à l'environnement, notamment à la préservation de la ressource en eau. L'approbation unanime du PTGE du Midour montre que des positions partagées et constructives sont possibles. Je vous encourage tous à reprendre au plus vite la voie du dialogue dans le cadre de ces instances dédiées, pour l'intérêt général que représente le traitement de ces dossiers majeurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Cécile BIGOT-DEKEYZER